

ANNEXE 2

FORMULAIRE D'ATTESTATION À FOURNIR À L'ACHÈVEMENT DES TRAVAUX POUR CERTAINS PROJETS DE CONSTRUCTION SITUÉS DANS CERTAINES ZONES SOUMISES À UN RISQUE SISMIQUE

Formulaire d'attestation à fournir à l'achèvement des travaux pour certains projets (3) de construction situés dans certaines zones soumises à un risque sismique

Le formulaire est émis par le ministère chargé de la construction.

(3) Une attestation par maison individuelle.

Les textes de référence

Article L. 132-2 du code de la construction et de l'habitation.

Articles R. 122-36, R. 125-17 et R. 132-2 du code de la construction et de l'habitation.

Article R. 431-16 du code de l'urbanisme.

Arrêté du 22 octobre 2010 relatif à la classification et aux règles de construction parasismique applicables aux bâtiments de la classe dite « à risque normal » modifié.

Le maître d'ouvrage

Identité :

– **Si personne physique :**

Nom :

Prénom :

– **Si personne morale :**

Forme juridique (SA, SARL, SCI...) :

Dénomination sociale :

Numéro SIRET ou SIREN :

Adresse :

– **Le maître d'ouvrage réside en France :**

Numéro et libellé de la voie :

Complément d'adresse :

Code postal :

Localité :

– **Le maître d'ouvrage habite à l'étranger :**

Numéro et libellé de la voie :

Complément d'adresse :

Localité :

Pays :

Contact :

Adresse électronique : @

Numéro de téléphone :

L'attestateur

Qualité de l'attestateur :

Contrôleur technique :

Nom :

Prénom :

Nom commercial de la société :

Raison sociale :

Numéro de SIRET ou SIREN :

Numéro de l'agrément ministériel :

Constructeur (uniquement dans le cas d'une maison individuelle) :

Nom :

Prénom :

Nom Commercial de la Société :
 Raison sociale :
 Numéro de Siret ou Siren :

Bureau d'études :

Nom :
 Prénom :
 Nom commercial de la société :
 Raison sociale :
 Numéro de Siret ou Siren :
 Numéro de l'agrément ministériel :

Assurance souscrite par l'attestateur :

L'attestateur déclare avoir contracté une assurance professionnelle pour réaliser cette attestation.

Nom de la compagnie d'assurance :
 Numéro de police :
 Date de validité : du au

Adresse et contact de l'attestateur :

Numéro et libellé de la voie :
 Complément d'adresse :
 Code postal :
 Localité
 Adresse électronique : @
 Téléphone :

Les documents remis par le maître d'ouvrage à l'attestateur

Pour permettre l'établissement de l'attestation à la déclaration d'achèvement des travaux, le maître d'ouvrage remet à l'attestateur qu'il a choisi :

– **Pour les maisons individuelles :**

- Le dossier du permis de construire.
- L'attestation au dépôt de permis de construire (article L. 122-8 du code de la construction et de l'habitation.
- L'étude préalable lorsqu'elle a été demandée dans le cadre d'un Plan de Prévention des Risques sismiques, comme stipulé au *f* de l'article R. 431-16 du code de l'urbanisme.
- Une note du constructeur indiquant les moyens de renforcement utilisés pour prévenir du risque sismique, notamment en ce qui concerne les fondations, l'ossature et les façades.
- Autres documents fournis par le maître d'ouvrage.....

– **Pour les autres catégories de bâtiments :**

- Le dossier du permis de construire.
- L'attestation au dépôt de permis de construire (article L. 122-11 du code de la construction et de l'habitation).
- L'étude préalable lorsqu'elle a été demandée dans le cadre d'un Plan de Prévention des Risques sismiques, comme stipulé au *f* de l'article R. 431-16 du code de l'urbanisme.
- Les informations sur le classement de la construction.
- Une note indiquant les suites données par le maître d'ouvrage à l'avis de l'attestateur en phase de dépôt de permis de construire.
- Les documents d'exécution correspondant aux ouvrages exécutés ou aux éléments non structuraux lorsqu'une réglementation leur est applicable.
- Autres documents fournis par le maître d'ouvrage.....

Référence des documents utilisés :

.....

Le projet

Numéro et libellé de la voie :
 Complément d'adresse :
 Code postal :
 Localité :
 Code INSEE de la commune :

Numéro de permis de construire :
Date du dépôt de la demande de permis de construire :
Date de délivrance du permis modificatif :

Constats**– La catégorie d'importance du bâtiment :**

- Catégorie II
- Catégorie III
- Catégorie IV

– La zone de sismicité dans laquelle se trouve le bâtiment :

- Zone 2
- Zone 3
- Zone 4
- Zone 5

– Type de projet :

- Construction d'une maison individuelle
- Autre construction neuve
- Extension horizontale. Préciser le type d'extension (4) :
- Extension verticale
- Superficie du projet (surface de plancher en m²) :
- Nombre de niveau (x)

– Référentiel(s) utilisé(s) pour le dimensionnement de la structure :**– Pour toutes les catégories de bâtiment, les principes de conception, de calcul et de dimensionnement applicables aux bâtiments mentionnés à l'article 3 de l'arrêté sismique du 22 octobre 2010 :**

Les normes NF EN 1998-1 septembre 2005, NF EN 1998-3 décembre 2005, NF EN 1998-5 septembre 2005, dites « règles Eurocode 8 » accompagnées des documents dits « annexes nationales » des normes NF EN 1998-1/NA décembre 2007, NF EN 1998-3/NA janvier 2008, NF EN 1998-5/NA octobre 2007 s'y rapportant.

« Le référentiel "Dimensionnement parasismique des éléments non structuraux du cadre bâti ; Justifications parasismiques pour le bâtiment à risque normal" version 2014 »

– Pour les maisons individuelles, la possibilité de recourir aux guides réglementaires de dimensionnement forfaitaire suivants :

Guide de construction parasismique des maisons individuelles DHUP CPMI-EC8-zones 3-4, édition 2021, lorsque le projet satisfait à leur domaine d'application.

Guide de construction parasismique des maisons individuelles DHUP CPMI-EC8 Zone 5, édition 2020, lorsque le projet satisfait à leur domaine d'application.

– Pour les projets de construction qui s'appuient sur les règles de dimensionnement forfaitaire (Guide de construction parasismique des maisons individuelles zones 3 et 4 et guide CMPI zone 5) :**– Le sol :**

Une étude de sol a-t-elle été réalisée :

Si oui, classe de sol en présence (selon EC8) : A B C D E S1 S2

Si microzonage, préciser la classe de sol du microzonage :

Si non, catégorie de sol identifiée (règles simplifiées CPMI) : 1

Par qui a été identifiée la catégorie de sol :

Pas d'information

Profondeur des fondations (m) :

Type de fondations réalisées :

- superficielles
- isolées
- pas d'info/autre

– La construction :

Quel type de construction :

- maçonnerie chaînée
- béton
- acier

